

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

JEUDI 12 JUIN 2025

Date de convocation :
05/06/2025

Affichée le : **05/06/2025**

Transmis au contrôle de
légalité le

Date de publication :

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi 12 juin à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Canteloup, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil à la Mairie sous la présidence de Sophie de GIBON, Maire

Etaient présents : Mme DE MICHIEL, Mr GENEST, M. PIERRE, Mme BATAILLE, Mmes MARTIN et JEANNE.

Etaient absents excusés : M. VIEL, M. LEJEUNE (pouvoir à M. GENEST)

A été élu secrétaire de séance : Mme Gwénaëlle DE MICHIEL

Nombre de membres :

En exercice : **9**

Présents : **7**

Votants : **8**

1/ Compte-rendu des réunions du 26 février et 20 mars 2025 : pas de remarque. Les deux comptes-rendus sont approuvés.

2/ PLUi, projet d'arrêté, voté en conseil communautaire le 5 juin :

Le Maire rappelle à l'assemblée :

La Communauté de communes Val ès Dunes exerce, au titre de l'article L.5214-16 du Code général des collectivités territoriales, la compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme sur l'ensemble de son territoire.

Par délibération n°2021/22 en date du 18 février 2021, le Conseil communautaire a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), définissant les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de la concertation publique conformément aux articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme.

Cette concertation s'est déroulée tout au long de l'élaboration du projet, notamment à travers :

- La mise à disposition de registres en mairie et au siège de la communauté de communes ;
- La possibilité de transmettre des observations par voie postale ou électronique ;
- L'organisation de réunions publiques ;
- La publication d'articles d'information dans la presse et sur le site internet communautaire.

Le Conseil communautaire, par délibération en date du 05 juin 2025, a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de PLUi. Ce document stratégique vise à définir un projet d'aménagement du territoire à l'échelle intercommunale, structuré autour de quatre grands axes :

- Un territoire attractif et économiquement dynamique ;
- Un cadre de vie de qualité et une offre de logement adaptée ;
- Une mobilité plus durable et mieux organisée ;
- Une gestion responsable et durable des ressources et des espaces naturels.

Le PLUi arrêté comprend notamment un **rapport de présentation**, un **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**, un **règlement**, des **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** et les annexes obligatoires. Il intègre également les enjeux de sobriété foncière imposés par la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 et la loi ZAN du 20 juillet 2023, ainsi que la compatibilité avec le SRADDET Normandie et l'anticipation des objectifs du SCoT de Caen Normandie Métropole en cours de modification.

Conformément aux articles **L.153-16** et **L.153-17** du **Code de l'urbanisme**, le projet de PLUi arrêté a été transmis aux communes membres pour qu'elles émettent un **avis motivé dans un délai de trois mois**. À défaut de réponse dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Article 1 – Prend acte de l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) par la Communauté de communes Valès Dunes en date du 05 juin 2025.

Article 2 – Émet un **avis favorable** sur le projet de PLUi arrêté, tel que transmis, en l'état du dossier.

3/ Vidéo protection :

Suite au diagnostic du gendarme référent sûreté, quelques modifications mineures doivent être apportées à la proposition faite par le SDEC, puis il faudra procéder aux demandes de subventions.

Il convient donc de délibérer pour réaliser les études nécessaires afin d'aboutir à un projet chiffré et demander les subventions.

- Après en avoir délibéré le conseil accepte à l'unanimité des membres présents.
- Autorise Madame le Maire à engager toutes les démarches nécessaires.

4/ Avancement de grade :

Notre agent administratif, Christelle MALHERBE, a réuni les conditions pour un avancement de grade. Le dossier est passé en Comité Social Territorial du Centre de Gestion du Calvados le 5 juin et a reçu un avis favorable. Il convient donc de délibérer pour la détermination du taux d'avancement de grade (100%, un seul agent) et la création du poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, 6 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} août 2025.

5/ Projet aire de jeux :

Ce dossier a été évoqué lors d'une précédente réunion, suite à la demande de certains jeunes de la commune. Mme MARTIN a pris contact avec des entreprises et s'est renseignée sur les subventions possibles. La mairie de Cesny aux Vignes a obtenu une aide de l'Agence du Sport (dans le cadre des JO 2024) et de l'APCR du Département du Calvados, sauf que chaque commune n'a droit qu'à un seul dossier par an.

Le gendarme référent sûreté a émis un avis défavorable en ce qui concerne l'emplacement, derrière la mairie, est déconseillé et engendrera des nuisances pour les voisins.

Ce sujet est donc à approfondir et sera reporté à une date ultérieure.

6/ Cheminement piéton :

Lors du vote du budget primitif, il a été décidé la remise en état des trottoirs rue Saint Jean Baptiste. L'entreprise Toffolutti a transmis un devis pour 31 219.34 € TTC. Ce devis est accepté, les travaux seront réalisés courant juillet. Pour ce qui est de l'extension jusqu'au carrefour entre la RD 43 et la RD 231a, une réunion avec le Département devra se tenir prochainement pour étudier la faisabilité du projet.

Questions diverses :

- Deux mariages seront célébrés le 09 août. Notre secrétaire étant déjà retenue pour un mariage à Castillon-en-Auge à la même heure, il faudra établir un contrat de vacataire pour Mme Virginie DURET, secrétaire à Janville, qui assurera le remplacement. Elle assurera d'ailleurs le poste d'agent recenseur en janvier/février 2026, Mme Christelle MALHERBE sera coordinatrice.

- Mme de GIBON donne lecture de la Charte sur l'éolien, établie au niveau de la CDC Valès dunes.

- Le procès-verbal de mise à disposition de la réserve incendie a été signé avec la CDC Val ès dunes.

- La kermesse de l'école aura lieu le samedi 21 juin.

- Le château a été restitué à la famille.

- Travaux à l'église : l'architecte, M. d'Alençon est passé afin d'établir un diagnostic sur l'état des murs extérieurs. Dans un premier temps, il semble nécessaire de traiter l'humidité par l'installation d'un boîtier osmose inversé.

Lors du nettoyage du cimetière et l'utilisation de débroussailluse, des vitraux ont été endommagés (éclats ou trous).

Sur les conseils de l'architecte, M. d'Alençon, un devis sera demandé à Mme LECOURT (vitrailliste à Lisieux) pour installation de protections grillagées sur toutes les fenêtres et réparer les vitraux. Cela permettra également de laisser les fenêtres ouvertes pour ventiler, sans craindre que des oiseaux rentrent dans l'église.

- Point sur l'assainissement de la mairie : les devis ont été demandés aux entreprises David TP et SVTL. Le dossier complet sera remis à la CDC en juillet pour la demande d'aide à l'Agence de l'Eau.

- Piéto : il est décidé d'attendre l'installation de la vidéoprotection pour le mettre en place, afin d'éviter un nouveau vol au niveau de l'école.

- Le logiciel de gestion du cimetière a été installé, avec une formation suivie par Mmes MALHERBE et DE MICHIEL, cette dernière a établi un plan précis. Désormais, les concessions devront être saisies sur le logiciel, une photo de chaque monument devra être prise et associée à chaque concession.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h25.

Le Secrétaire

Mme de MICHIEL



Les conseillers,

M GENEST



M. PIERRE

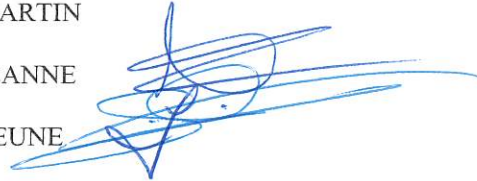


Mme BATAILLE



Mme MARTIN

Mme JEANNE



M. LEJEUNE

Le Maire

Mme de GIBON

